

Le travail dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement est difficile, lent et souvent frustrant. Toutefois, comme le Gouverneur général l'a indiqué dans le Discours du Trône le 5 novembre 1984 :



● Mme Jeanne Sauvé, Gouverneur général du Canada.

«Il nous faudra de la patience et de la persévérance car, dans cette entreprise, le moindre progrès vaut qu'on lui consacre les grands efforts».

### ■ Fonds du désarmement

Le gouvernement a besoin des critiques constructives et des idées créatrices du mouvement de la paix. Pour aider à créer un meilleur climat de compréhension et pour encourager davantage de personnes à se renseigner et à s'engager, le ministère des Affaires extérieures a établi en 1979 le Fonds du désarmement qui s'élève à 75.000 dollars pour l'année 1985. Le Fonds est destiné à aider les organisations non gouvernementales, les groupes universitaires et les groupes d'intérêt public et les individus à produire des publications sur le désarmement, à établir des centres d'information et à préparer des conférences, des colloques et des réunions comme celles que parraine le regroupement des groupes de femmes canadiennes. Le Fonds du désarmement a ainsi jusqu'à maintenant aidé 138 organisations et individus. Il nous aidera tous à progresser davantage dans la recherche de moyens réalisables pour mettre fin à la course aux armements et pour amorcer le processus du désarmement. ■

\* Extrait d'une allocution de Douglas Roche, ambassadeur du Canada au désarmement, devant le club de femmes universitaires d'Etobicote, Toronto, le 27 février 1985.

## L'Institut canadien pour la paix et la sécurité mondiales

*Nouvelle source d'idées et d'espoir*

*La loi constituant l'Institut canadien pour la paix et la sécurité mondiale est entrée en vigueur le 15 août 1984*

**L**A création de cet Institut, qui est le résultat d'un consensus intervenu entre les partis à la Chambre des Communes, est une étape importante pour le Canada. C'est un moyen pour le Canada d'injecter des idées neuves et de développer des hypothèses de solutions inédites et meilleures pour un monde affecté par les conflits et l'incertitude.

L'Institut, qui sera indépendant du gouvernement, tentera d'accroître la connaissance et la compréhension des questions relatives à la paix et à la sécurité mondiales d'un point de vue canadien, particulièrement en matière de limitation des armements, de désarmement, de défense et de solution des conflits. Il stimulera les travaux de haut niveau en matière de paix et de sécurité mondiales. Il fera des études et proposera des idées et politiques pour le progrès de la paix et la sécurité mondiales. Il recueillera et diffusera des informations et encouragera des débats sur les questions relatives à la paix et à la sécurité mondiales.

L'Institut ne reprendra pas les importants travaux déjà exécutés à l'étranger sur les questions de paix et de sécurité internationales, mais traitera des questions dans une optique propre aux Canadiens. Il contribuera à accroître la compréhension et les compétences nationales et s'attachera

particulièrement aux différentes préoccupations canadiennes. De même, ses activités ne devraient en aucune mesure empiéter sur les travaux de groupes ou organismes s'occupant déjà de ces questions au Canada, ni avoir pour effet de réduire leur financement. Il s'attachera au contraire à collaborer étroitement avec eux et à compléter leurs efforts, en plus d'établir des contacts avec des instituts du même genre à l'étranger.

Le gouvernement est désireux de se prévaloir de cette nouvelle source de connaissances et d'idées. Il demandera donc, à l'occasion, des avis à l'Institut et lui commandera des travaux de recherche.

L'Institut sera géré par un conseil d'administration composé d'un président, d'un administrateur délégué et d'au plus quinze autres administrateurs. Le président, le directeur général et au moins huit des autres administrateurs devront être citoyens canadiens.

L'Institut sera financé annuellement au moyen de crédits votés par le Parlement, les subventions étant prélevées à part égales sur les budgets des ministères des Affaires extérieures et de la Défense nationale. Les crédits alloués s'élèveront à 1,5 million de dollars en 1984-1985, et devraient atteindre 5 millions de dollars en 1988-1989. ■